



GOURNAY
SUR MARNE

Accusé de réception en préfecture
093-219300332-20240104-D-M-2024-01-01-DE
Date de télétransmission : 08/01/2024
Date de réception préfecture : 08/01/2024

DÉCISION DU MAIRE N° M 2024-01-01

Objet : Tarification des sorties seniors du 1^{er} semestre 2024

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Considérant la volonté de proposer des sorties aux Gournaysiens de plus de 65 ans au premier semestre de l'année 2024,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant de la sortie « Bowling » du jeudi 14 mars 2024 selon le tarif unique E de la grille, soit 15 €.

Article 2 : de fixer le montant de la sortie « Visite de la ville de Reims » du jeudi 4 avril 2024 selon le tarif unique H de la grille, soit 50 €.

Article 3 : de fixer le montant de la sortie « Sortie au Château de Vincennes » du jeudi 23 mai 2024 selon le tarif unique E de la grille, soit 15 €.

Article 4 : de fixer le montant de la sortie « Visite de Giverny » du jeudi 27 juin 2024 selon le tarif unique I de la grille, soit 60 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 4 janvier 2024

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le : 08/01/2024



Le Maire,
Éric SCHLEGEL